

# Les étapes de l'accès inclusif à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (EAH)

1

Le **personnel** WaterAid a les compétences et l'assurance nécessaires pour aider les partenaires à mettre en place des services EAH inclusifs.

2

Les **partenaires** de WaterAid connaissent les droits fondamentaux à l'EAH et les appliquent dans leurs interventions.

3

**Les populations et individus marginalisés** (comme les personnes handicapées, âgées ou souffrant de maladies chroniques) connaissent leurs droits à l'EAH et ces droits sont reconnus par les **communautés où ils vivent**.

4

**Les populations et individus marginalisés** sont inclus dans les comités de gestion, activités et décisions qui concernent l'EAH, et donc en capacité de faire valoir leurs droits à l'EAH.

5

Le **personnel** WaterAid développe les outils pour collecter des données sur les obstacles rencontrés par les populations et individus marginalisés pour accéder à l'EAH.

6

Les **partenaires** de WaterAid travaillent avec les **habitants** pour les aider à utiliser ces données dans le but d'amener les décideurs à s'engager pour des services EAH inclusifs.

7

**Le secteur EAH, les autres secteurs et la société civile** travaillent ensemble pour plaider en faveur de services EAH inclusifs.

8

**Les décideurs** sont conscients de leurs responsabilités, et assurent la mise en place et le suivi de services EAH qui respectent les droits à l'EAH de chaque individu.

**Eau,  
assainissement  
et hygiène  
pour tous !**